



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
20.09.2007

Date de la convocation des conseillers:
20.09.2007

point de l'ordre du jour :
16/18

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 28 septembre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hoffmann, Jaerling, Knaff, Hannen, Zwally, Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents: Maroldt, Snel, Huss, Roller, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Taxes relatives aux prestations du Service d'Incendie : modification

Vu ses délibérations du 23 décembre 2005, respectivement 14 juillet et 22 décembre 2006 portant approbation des différentes taxes tarifs, prix et redevances communaux ;

Vu l'article 105 de la loi communale du 13 décembre 1988 telle que modifiée par la suite ;

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

approuve

par 8 voix oui et 3 voix non

les taxes relatives aux prestations du Service d'Incendie adaptées et refixées conformément au relevé ci-après :

Article 1 Pour les prestations du service d'incendie les tarifs suivants sont facturés:

a) prestations à prix forfaitaires

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - ouverture ou fermeture d'une porte ou d'une fenêtre | 125,00 € |
| - remplacement d'un cylindre pour serrure | 25,00 € |
| - panne d'ascenseur | 125,00 € |
| - destruction nid de guêpes /frelons | 125,00 € |
| - enlèvement de glaçons pendants | 125,00 € |
| - fausse alerte par détection automatique (1 fausse alerte par période de douze mois gratuite) | 500,00 € |
| - formation pour la lutte contre l'incendie par participant | 30,00 € |
| - mise à disposition d'un cylindre pour dépôt à clé | 125,00 € |

b) autres prestations

- utilisation d'un produit d'élimination d'hydrocarbures (Oil Spill Remover) / par litre 10,00 €
- utilisation d'un produit liant d'huile / par sac 20,00 €
- fournitures diverses pour l'obstruction de portes et fenêtres, prix par porte ou fenêtre 40,00 €

Article 2 En ce qui concerne le remplacement de matériel rendu inutilisable au cours d'une intervention, celui-ci sera refacturé sur base du prix d'acquisition avancé par la Ville avec pièce justificative en annexe.

Article 3 Pour la mise à disposition de matériel du service d'incendie les tarifs suivants sont facturés:

Véhicule par heure chauffeur compris

- autopompe (TLF) par heure 125,00 €
- échelle mécanique par heure 150,00 €
- autres véhicules par heure 100,00 €
- motopompe par heure 40,00 €
- pompe électrique par heure 25,00 €
- caution par pièce 500,00 €
- mise à disposition de tuyaux ou lances par pièce et par journée entamée 20,00 €
- caution par pièce 50,00 €
- mise à disposition d'extincteurs (poudre, mousse ou dioxyde de carbone) par extincteur et par jour 20,00 €
- caution par pièce 150,00 €
- mise à disposition de couvertures anti-feu par pièce et par journée entamée 10,00 €
- caution par pièce 20,00 €

Article 4 L'intervention du personnel d'incendie est facturée comme suit:

- pompier / sauveteur individuel / par heure 25,00 €
- pompiers /sauveteurs en équipe / par heure 100,00 €
- pompier / sauveteur individuel / par heure entre 22.00 et 6.00 heures 40,00 €
- pompiers /sauveteurs en équipe/ par heure entre 22.00 et 6.00 heures 150,00 €

Article 5 La délibération précitée du 22 décembre 2006 est abrogée.

En séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 28/09/2007

Suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

